

Madame Magalie BOYER
8 place Gambetta
67600 SELESTAT

magali_boyer@hotmail.fr

ARRETE N°565/2024

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** la demande, en date du 18 octobre 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner son véhicule, au droit du n°8 place Gambetta à Sélestat, en vue de procéder à un déménagement;
- VU** l'article L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général du stationnement et de la circulation et ses avenants sur le territoire de Sélestat,
- VU** le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le permissionnaire est autorisé, à titre précaire et toujours révoquant, à stationner avec une camionnette le temps strictement nécessaire au déménagement, au droit du n°8 place Gambetta, le samedi 02 novembre 2024 de 7h00 à 18h00.

ARTICLE 2 :

La circulation des véhicules provenant de la rue de l'Eglise, en direction de la place Gambetta doit impérativement être maintenue, le 02 novembre 2024 de 7h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Toutes les mesures de sécurité, de signalisation et de protection nécessaires au stationnement de ce véhicule sont prises par le permissionnaire et ce afin que la circulation des véhicules place Gambetta et rue de l'Eglise puisse être maintenue en toute sécurité.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est adressé au permissionnaire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(RAG/lw)

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241021-ARR_0565_2024-AR

S²LOW

Sélestat, le 21 octobre 2024

Le Maire



Marcel BAUER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant de Police de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Réglementation et Affaires Générales

Le permissionnaire

VILLE DE SELESTAT – arrêté n° 565/2024 du 21 octobre 2024